



La présente fiche d'information, prévue à l'art. 325-3 du règlement de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), est un élément essentiel de la relation entre le client et ses conseillers en investissement. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller OBSITAS doit avoir communiquées à ses clients dès le début de la relation pour une mission régie par le statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF)

La société OBSITAS

- SAS au capital social de 920 000 €
- Président : Christophe FEDRIGHI
- Siège Social : Immeuble « Le 75 »,
75, avenue Jean Giono - 04100 Manosque
- SIREN 854 076 007
- Code APE 6810Z
- Tel : 04 92 72 24 15 - Télécopie : 04 92 87 46 03
- Courriel : obsitas.sud@obsitas.com

Activité et clientèle

OBSITAS exerce les activités suivantes auprès des particuliers et des sociétés :

- Ingénierie financière et fiscale en immobilier ;
- Conseil en opérations et en investissements immobiliers ;
- Défisicalisation immobilière ;
- Courtage en opérations de banque et services de paiement ;
- Transactions immobilières.

Statuts légaux et autorités de tutelle

Activité relevant des statuts C.I.F. et I.O.B.S.P.

La SAS OBSITAS est un professionnel règlementé immatriculée à l'ORIAS (Organisme pour le Registre unique des Intermédiaires en Assurance, banque et finance) sous le numéro 20000593 (ORIAS : <http://www.oriass.fr/welcome>), au titre des activités suivantes :

- **CIF** (*Conseiller en Investissements Financiers*) immatriculé sous le numéro E009335 auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers (ANACOFI - CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 - www.amf-france.org
La Sas OBSITAS s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

- **COBSP** (*Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiements*) catégorie Courtier. Activité contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) :
4, place de Budapest CS 92459
75436 Paris Cedex 09
www.acpr.banque-france.fr

Activité relevant du statut d'Agent Immobilier

La SAS OBSITAS est habilitée à réaliser des transactions immobilières en tant que titulaire de la carte professionnelle n° CPI 04022019000043609 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) des Alpes de Haute Provence. Elle est adhérente au Syndicat National des Professionnels Immobiliers (SNPI) sous le n° 21683.

Assurances & garanties

Activité relevant des statuts C.I.F. et C.O.B.S.P.

Conformément à la loi et aux exigences du code monétaire et financier la Sas OBSITAS dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière pour les montants définis ci-après :

Activité	CIF	COBSP
RCP par sinistre	1 000 000 €	500 000 €
RCP par année	2 000 000 €	1 000 000 €
Garantie financière par sinistre et par année		110 000 €

Ces différentes assurances et garanties financières ont été souscrites auprès de :

- GALIAN - 89, rue de la Boétie - 75008 Paris.
Contrat n°120 145 977.

Activité relevant du statut d'Agent Immobilier

Conformément à la loi du 2 janvier 1970 et au décret du 20 juillet 1972 (*loi HOGUET*), la Sas OBSITAS dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et d'une Garantie Financière pour les montants définis ci-après :

Activité	Immo
RCP	1 050 000 €
Garantie financière	110 000 €

Ces différentes assurances et garanties financières ont été souscrites auprès de :

- **RCP** (*loi du 2 janvier 1970 et décret du 20 juillet 1972*) : SERENIS Assurances
63, chemin Antoine Pardon - 69814 Tassin Cedex.
Contrat n° VD 7.000.001/21683.
- **Garantie Financière** (*Garantie Financière (loi du 2 janvier 1970 et décret du 20 juillet 1972)*), QBE Insurance – Cœur Défense - Tour A - 110, Esplanade du Gal de Gaulle – 92931 La Défense Cedex. Convention n° 21683- Police n° 65548-3.

Mode de facturation et de rémunération

Les prestations de la Sas OBSITAS sont toujours préalablement définies par Lettre de Mission, Contrat ou Mandat, qui précisent les modalités de sa rémunération calculée sur la base des tarifs suivants :

Activités relevant du Statut de CIF

- Devis préalable sur la base d'un taux horaire de 300 € HT. OBSITAS a par ailleurs constitué un réseau d'expertise avec des partenaires disposants de compétences complémentaires : Avocats d'affaires, Avocats fiscalistes, Assureurs, Experts comptables, Notaires, Conseillers Financiers, CGP, auxquels elle peut faire appel pour la bonne exécution des missions qui lui sont confiées ou vers lesquels elle peut orienter ses clients pour des besoins spécifiques. Conformément au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, OBSITAS précise que les relations établies avec ces différents partenaires peuvent comporter des commissionnements ou des partages d'honoraires.

Activités relevant du Statut d'IOBSP

- Commissions à charge des établissements financiers.

Activité relevant du statut d'Agent Immobilier

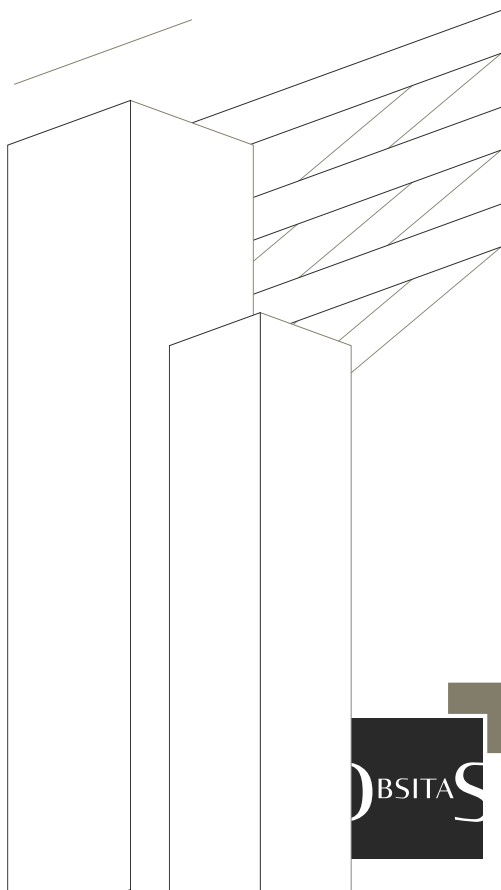
- Mandat de recherche de biens : commission d'agence à hauteur de 5% H.T. du montant de l'immobilier.

Partenaires principaux

Dans le cadre de son activité de CIF et de COBSP, OBSITAS a pour partenaires principaux les établissements suivants :

Nom	Type d'accord	Mode de rémunération
Banques		
Banque Populaire, BNP Paribas, Caisse d'épargne, CIC	Convention ou contrat d'apport	Commissions
Meilleurtaux, CAFPI	Indication d'affaires	Commissions
Immobilier géré		
Cerenicimo, Le Revenu Pierre	Mandat de Commercialisation	Commissions

(La liste complète des fournisseurs peut être communiquée sur simple demande à l'adresse du siège social d'OBSITAS).





Traitements des réclamations

(Art. 325-21-1 du RGAMF et instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012)

Pour toute réclamation, OBSITAS peut être contactée selon les modalités suivantes :

- Par courrier à l'adresse suivante :
OBSITAS – Immeuble « Le 75 »
75, av. Jean Giono - 04100 Manosque
- Par téléphone au 04 92 72 24 15

Nom	Type d'accord	Mode de rémunération
Banque Populaire BNP Paribas Caisse d'épargne CIC LCL Crédit Agricole Société Générale SOFIDER	Convention ou contrat d'apport	Commissions
Meilleur Taux CAFPI	Indication d'affaires	Commissions
• Par mail : obsitas.sud@obsitas.com		
Cerenicimo Medicis Le Revenu Pierre	Mandat de Commercialisation	Commissions

Coordonnées des médiateurs des organismes de tutelle :

- Médiateur de l'Anacofi :
92, rue d'Amsterdam - 75009 Paris
- Médiateur de l'AMF :
17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Délais de traitement des réclamations :

OBSITAS s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

Bama CBO Territoria Equilis Gesimco Obsitas Promotion Origine Sud Première Pierre Promo G Mipi Valsabris Océanis Médicis Khéops	Mandat de Commercialisation	Commissions
--	--------------------------------	-------------

- Dix jours ouvrables au maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.